



Construction, territoire, énergie et transports

Demande d'autorisation de construire

Demande d'autorisation de construire - Construction d'un garage pour véhicule et aménagement de places de parc, Riddes

Titre du projet de construction

Construction d'un garage pour véhicule et aménagement de places de parc

Numéro pour consultation eConstruction
3fb3cc60

Requérant(e)
CAMEL DE SMET

Auteur(e) de plans
CAMEL DE SMET

Parcelle
Parcelle 8930, No Folio 20, Lieu-dit Les Crus

Coordonnées
1'110'700 2'584'371

Propriétaire
CAMEL DE SMET

Affectation(s) de la (des) zone(s)
Zone de petits chalets T3

Dérogation(s)
Distances par rapport aux voies publiques

Moyen de droit / Consultation
Le dossier est à consulter sur la plateforme eBO ainsi qu'à l'administration communale. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Riddes, Rue du Village 2, 1908 Riddes, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact
Commune de Riddes, Service des constructions
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai de mise à disposition
Expiration du délai: 15.09.2025

Date de publication
18.08.2025

Demande d'autorisation de construire - Pose d'une clôture/treillis rigide occultant, hauteur 190 cm, Riddes

Titre du projet de construction
Pose d'une clôture/treillis rigide occultant, hauteur 190 cm

Numéro pour consultation eConstruction
e73942be

Requérant(e)
Lucille Sylvie Ingrid Cousillas

Requérant(e)
Yvan Cousillas

Auteur(e) de plans
Délia Pedrianes-Mariétan

Auteur(e) de plans - Entreprise
SURTECH Sàrl

Parcelle
Parcelle 2551, No Folio 5, Lieu-dit Les Peutis

Coordonnées
1'113'444 2'583'734

Propriétaire
Lucille Sylvie Ingrid Cousillas

Propriétaire
Yvan Cousillas

Affectation(s) de la (des) zone(s)
Zone villas

Moyen de droit / Consultation
Le dossier est à consulter sur la plateforme eBO ainsi qu'à l'administration communale. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Riddes, Rue du Village 2, 1908 Riddes, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact
Commune de Riddes, Service des constructions
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai de mise à disposition
Expiration du délai: 15.09.2025

Date de publication
18.08.2025

Demande d'autorisation de construire - Rénovation de la toiture et installation d'une PAC extérieure, Riddes

Titre du projet de construction
Rénovation de la toiture et installation d'une PAC extérieure

Numéro pour consultation eConstruction
915babcd

Requérant(e)
Armand Schmidli

Requérant(e)
Sonia Schmidli-Franzin

Auteur(e) de plans
Michel Perraudin

Auteur(e) de plans - Entreprise
Carole Boillat Architecture

Parcelle
Parcelle 360, No Folio 13, Lieu-dit Le Village

Coordonnées
1'113'579 2'583'273

Propriétaire
Armand Schmidli

Propriétaire
Sonia Schmidli-Franzin

Affectation(s) de la (des) zone(s)
Zone habitations collectives

Moyen de droit / Consultation
Le dossier est à consulter sur la plateforme eBO ainsi qu'à l'administration communale. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Riddes, Rue du Village 2, 1908 Riddes, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact
Commune de Riddes, Service des constructions
Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai de mise à disposition
Expiration du délai: 15.09.2025

Date de publication
18.08.2025

Demande d'autorisation de construire - Rénovation et transformation avec agrandissement des surfaces habitables du bâtiment existant, remplacement du chauffage par une PAC extérieure, démolition d'un cabanon de jardin et installation d'un jacuzzi, Riddes

Titre du projet de construction
Rénovation et transformation avec agrandissement des surfaces habitables du bâtiment existant, remplacement du chauffage par une PAC extérieure, démolition d'un cabanon de jardin et installation d'un jacuzzi

Numéro pour consultation eConstruction
e903fe72

Requérant(e)
Alexandra Pfanner

Auteur(e) de plans
Joao Moreira Da Nobrega Pontes

Auteur(e) de plans - Entreprise
my iHome SA

Parcelle
Parcelle 9060, No Folio 31, Lieu-dit Suruit

Coordonnées
1'111'081 2'584'298



Propriétaire

Alexandra Pfanner

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone de petits chalets T3

Dérogation(s)

à la zone réservée

Moyen de droit / Consultation

Le dossier est à consulter sur la plateforme eBO ainsi qu'à l'administration communale. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Riddes, Rue du Village 2, 1908 Riddes, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Riddes, Service des constructions

Rue du Village 2
1908 Riddes

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 15.09.2025

Date de publication

18.08.2025

Demande d'approbation des plans concernant énergie

Demande d'approbation des plans: installations à courant fort – Station transformatrice et ligne 16 kV, Riddes

Titre du projet

Station transformatrice et ligne 16 kV

Requérant

Genedis SA, Grand Rue 2, 1904 Vernayaz

Contenu de l'avis

Le Département des finances et de l'énergie, sur requête de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), met à l'enquête publique les projets suivants :

S-2554873.1 Station transformatrice Les Fumeaux - Riddes

- Construction d'une nouvelle station pour le raccordement de nouvelles constructions et productions photovoltaïques et de renforcer l'alimentations du quartier, sur la parcelle n° 218

Coordonnées : 2583365/ 1113594

L-2554876.1 Ligne souterraine 16kV entre les stations Raffort et Les Fumeaux à Riddes

- Tirage d'un nouveau câble pour l'alimentation de la nouvelle station Les Fumeaux

Lieu

1908 Riddes

Entité responsable

Département des finances et de l'énergie

Moyen de droit / Consultation

Les dossiers sont mis à l'enquête durant trente jours et peuvent être consultés auprès du greffe de la commune de **Riddes** ainsi qu'auprès du Département chargé de l'énergie, Service de l'énergie et des forces hydrauliques, Av. de la Gare 20 à Sion.

Ils peuvent également être téléchargés électroniquement sur le lien :

<https://esti-consultation.ch/pub/5838/4ebc143dec>

Seuls font foi les dossiers mis à l'enquête dans la commune mentionnée ci-dessus.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx ; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA ; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'**Inspection fédérale des installations à**

courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle.

Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel :

1. les oppositions à l'expropriation ;
2. les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx ;
3. les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx) ;
4. les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx) ;
5. les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Point de contact

Inspection fédérale des installations à courant fort

Projets

Route de la Pâla 100

1630 Bulle

Délai

18.08.2025 – 17.09.2025

Date de publication

18.08.2025